



ASSEMBLÉE NATIONALE

15ème législature

Traité du Quirinal

Question au Gouvernement n° 4569

Texte de la question

TRAITÉ DU QUIRINAL

M. le président. La parole est à M. Christophe Di Pompeo.

M. Christophe Di Pompeo. Monsieur le secrétaire d'État auprès du ministre de l'Europe et des affaires étrangères, la semaine dernière, le Président de la République s'est rendu à Rome pour signer le Traité de coopération bilatérale entre la France et l'Italie, appelé traité du Quirinal.

Hier, le président de notre assemblée signait avec le président de la Chambre des députés de la République italienne, M. Roberto Fico, un accord de coopération entre nos deux parlements, autre signe de la vitalité de nos échanges.

Depuis longtemps déjà, l'Italie et la France ont été à l'initiative des plus grandes réalisations européennes, en tant que membres fondateurs de l'Union européenne, du Marché commun, de l'euro et de l'accord de Schengen.

Face à la crise, nous avons démontré la force de nos relations par l'instauration, en concertation avec les autres États membres, du plan de relance européen.

Lors de son allocation de vendredi à Rome, le Président de la République a souligné que l'absence d'un traité entre nos deux pays était une anomalie, car nous partageons une même histoire, une communauté de destin et une proximité culturelle. Nous partageons en effet une même vision d'une Europe démocratique, protectrice et souveraine. La France et l'Italie ont encore beaucoup à faire ensemble.

Par ce traité historique tant attendu, nous concrétisons ainsi nos affinités autour de nombreux projets et domaines. Je pense, entre autres, à la stabilité de la zone méditerranéenne, à l'arc alpin, ainsi qu'à la création de programmes conjoints en matière de défense et de sécurité, d'innovation technologique, de recherche, de culture et d'enseignement supérieur.

Il nous faut renforcer le projet européen et les relations franco-italiennes, grâce à la signature du traité du Quirinal, doivent être l'un des socles de ce travail.

Pouvez-vous nous exposer la finalité et les domaines concernés par ce nouveau traité ? (*Applaudissements sur quelques bancs du groupe LaREM.*)

M. le président. La parole est à M. le secrétaire d'État chargé du tourisme, des Français de l'étranger et de la francophonie.

M. Jean-Baptiste Lemoyne, *secrétaire d'État chargé du tourisme, des Français de l'étranger et de la francophonie*. Merci beaucoup pour votre question, vous qui êtes aussi président du groupe d'amitié France-Italie de l'Assemblée nationale : je tiens à saluer cette démocratie parlementaire active, qui nourrit la coopération bilatérale.

Le traité du Quirinal est l'aboutissement d'une démarche initiée en 2017, lors du sommet de Lyon, et qui s'est poursuivie en 2019, avec le sommet de Chambord. Son objet est simple : enfin créer une sorte de réflexe franco-italien pour travailler au renforcement de la construction européenne et agir à tous les niveaux sur le plan bilatéral.

Ce réflexe franco-italien se décline en onze chapitres très denses. S'agissant de la jeunesse, par exemple, le traité crée un service civique franco-italien ainsi qu'un campus franco-italien des métiers, et prévoit le renforcement de l'apprentissage de nos langues respectives. Dans ce domaine, vous le savez, l'apprentissage du français en Italie se renforce d'année en année grâce aux classes ESABAC – sections binationales franco-italiennes.

Sur le plan économique, également, le traité prévoit une coopération renforcée dans tous les secteurs liés à l'autonomie stratégique : je pense aux batteries électriques, à l'industrie pharmaceutique ou encore aux semi-conducteurs.

Et n'oublions pas la sécurité et la justice, étant donné qu'une unité opérationnelle franco-italienne sera désormais mobilisable pour la gestion de nos grands événements respectifs et que le conseil franco-italien de défense et de sécurité sera relancé.

Vous l'aurez compris, tous ces domaines de coopération entre nos deux nations sœurs – nos deux nations tricolores – font que nous sommes décidés à allier la *furia francese* à la détermination italienne, afin de lancer une véritable renaissance européenne. (Applaudissements sur quelques bancs du groupe LaREM.)

Données clés

Auteur : [M. Christophe Di Pompeo](#)

Circonscription : Nord (3^e circonscription) - La République en Marche

Type de question : Question au Gouvernement

Numéro de la question : 4569

Rubrique : Traités et conventions

Ministère interrogé : Tourisme, Français de l'étranger, francophonie et PME

Ministère attributaire : Tourisme, Français de l'étranger, francophonie et PME

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [1er décembre 2021](#)

La question a été posée au Gouvernement en séance, parue dans le journal officiel le [1er décembre 2021](#)